



COMPOSITION DES JURYS  
UFR STAPS  
Année universitaire 2024-2025

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU les arrêtés du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la 2ème année de Master **STAPS mention Activité physique adaptée et santé** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 et pour les 3 délibérations – semestre 1, semestre 2 et session 2 :

**Président : Alain MARTIN**

**Membres :**

Lionel CROGNIER  
Gaëlle DELEY  
Florent FOUQUE  
Jérémy GAVEAU  
Florent LEBON  
Romuald LEPERS  
Christos PAIZIS  
Maria PAPIORDANIDOU  
Charalambos PAPAXANTHIS  
Elizabeth THOMAS

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR STAPS et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 12 novembre 2024

**Hervé ASSADI**  
Directeur de l'UFR STAPS-Université de Bourgogne  
3, allée des stades universitaires - BP 1787  
21078 DIJON CEDEX  
Tel : 03 80 39 67 11  
herve.assadi@u-bourgogne.fr